

## Comptes rendus

### Pacifisme et internationalisme, XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles.

Textes choisis et présentés par Marcel MERLE, Paris, Armand Colin, Collection U/série « Idées politiques », 1966.

On a déjà dit tout le bien qu'il fallait penser de l'excellente collection U « Idées politiques », que dirige le professeur Touchard. Le volume que vient de faire paraître le professeur Merle, *Pacifisme et Internationalisme*, est digne d'y figurer et j'en ai fait mes délices. Professeur à la Faculté de droit et Directeur de l'Institut d'études politiques de l'Université de Bordeaux, Marcel Merle est un esprit vif, clair et ordonné, un guide sûr et averti, et mieux encore, si possible, un homme souriant. Il est évident, en effet, qu'il a pris quelque malin plaisir, çà et là, à dégonfler certaines baudruches, à faire chuter quelques illusions. Le thème est trop grave pour qu'il faille le traiter toujours gravement.

En dehors de l'intérêt que suscitent chez tout homme, les problèmes du pacifisme et de l'amitié que je porte à l'auteur de ce petit livre, une autre raison m'a fait me pencher avec passion sur cet ouvrage : c'est que j'ai longtemps été pacifiste et internationaliste, et que je le serais encore (à vrai dire, comment ne pas l'être ?) si je pouvais croire aujourd'hui, comme je le croyais autrefois, que ces deux mots ont un sens, j'entends un sens concret.

Or, le moins qu'on en puisse dire, c'est que le mot « pacifisme » est équivoque, incertain, vide de tout sens précis. « A vague (word) with a number of overlapping usages », dit le *Dictionary of Social Sciences*. Max Scheler, de son côté, dénombre huit acceptions générales du mot « pacifisme » : c'est beaucoup, surtout si l'on songe aux nuances qui interviennent dans chacun des cas. Raymond Aron, de son côté, a dû consacrer plus de 700 pages à élucider les diverses théories consacrées à la guerre et à la paix. Il faut croire que le concept n'est pas aussi clair qu'il paraît à certains. Et de fait, à moins de le réduire à l'amour de la paix (ce qui est maigre), à la lutte inconditionnelle contre la guerre (à quoi il est impossible, nous le verrons, de se tenir) ou encore, à la doctrine « que la guerre ne résout jamais mieux les différends entre les nations que les négociations », comme l'écrit le Larousse (ce qui ne vaut que si l'adversaire accepte de négocier — mais négocier avec Hitler ? — et respecte les traités — même remarque), on ne voit pas bien ce que ce mot, né de la prédilection latine pour les — *ismes*, peut bien signifier.

« Le pacifisme, écrit de son côté le *Dictionnaire des*

*Sciences Sociales*, met l'accent sur le problème (comme s'il n'y en avait qu'un !) de la paix, c'est-à-dire de la lutte contre la guerre » : c'est parler pour ne rien dire (1).

L'internationalisme, dit le même *Dictionnaire*, « embrasse toutes les formes des relations sociales » : c'est l'accent mis sur « la fraternité de tous, l'amour pour tous, l'abaissement des barrières hostiles que des intérêts contraires créent entre les peuples en les séparant », comme l'écrivait Mazzini, en 1834. (Disons que c'est une forme laïcisée de l'amour chrétien). Et puis après ? Pratiquement, concrètement, que peut bien signifier ce mot (né en 1876 seulement), dans un monde où déferlent les religions séculières : le communisme, nouvel Islam, le nationalisme (2), le racisme, nouveaux paganismes ?

Pacifisme, internationalisme, cosmopolitisme, humanitarisme : ce sont là de grands mots émouvants, et pour lesquels les hommes se sont battus (à dire vrai pour quel mot ne se sont-ils pas fait tuer ?) ; mais, je le répète, ce sont des mots vides de toute réalité politique.

C'est pourquoi, si grandes qu'aient été la fertilité d'imagination, l'ingéniosité, la noblesse, la volonté de sacrifice total de ses promoteurs et si diverse la variété des moyens proposés (le droit, la religion, l'intérêt, l'« utilité », l'humanitarisme, la révolution, etc. : M. Merle dénombre (p. 28) près de vingt catégories de moyens, selon « la nature des solutions que les différents auteurs ont proposées) pour assurer la paix dans le monde, le pacifisme a pratiquement toujours et partout échoué. Il a pu jouer peut-être un certain rôle en 1917 dans l'écroulement des armées russes, dans la politique de non-intervention pratiquée, lors de la guerre d'Espagne, par les puissances démocratiques, ou en 1940, dans la débâcle des armées françaises. La terreur panique de la guerre (mais est-ce encore bien du pacifisme, j'entends un pacifisme conscient, non viscéral ?) a pu empêcher de prendre les mesures de rétorsion qui s'imposaient lors de l'entrée en Rhénanie des troupes hitlériennes, en 1936. Elle a pu faire s'engager le combat dans de plus mauvaises conditions, après le démantèlement de la Tchécoslovaquie en 1938. Mais jamais, nulle part, le pacifisme n'a réussi à im-

(1) Cf. également l'article « Paix perpétuelle » du *Petit Dictionnaire Politique et Social*, de Maurice Block (1896).

(2) MAZZINI, tout « cosmopolite » qu'il se déclarât, a écrit (en 1833) : « Tout peuple doit... se constituer en Nation (« ayant un nom, un drapeau, la conscience d'une vie propre », dit-il ailleurs) avant de s'occuper de l'Humanité ». Il n'avait pas vu où cette doctrine le menait.

ser sa loi. Chaque fois qu'il a été confronté avec la dure, avec l'inexorable réalité, en 1939 comme en 1914, il s'est écroulé. Je pense qu'il ne pouvait pas en être autrement. Seule la non-violence totale et inconditionnelle, poussée jusqu'à l'héroïsme et jusqu'au sacrifice, pourrait garantir un pacifisme total et inconditionnel (3). Mais la pratique de cette vertu est-elle toujours possible, efficace et respectée? Je ne sais pas que Russell et Einstein l'aient proclamée valable en tous temps et en toutes circonstances. Est-elle même souhaitable? C'est qu'il est des maux, on le sait désormais, plus terribles que la guerre elle-même : le nazisme, par exemple (d'autres diront le communisme ou l'impérialisme colonialiste, ou l'envahisseur quel qu'il soit) et que, dans ces cas, la non violence mène tout droit sinon toujours aux camps d'extermination, du moins à l'esclavage et à l'humiliation.

Que devient dans ces conditions le pacifisme? Qui se risquerait, dans ces conditions, à le prêcher? C'est précisément parce que le pacifisme inconditionnel est impossible (or, c'est le seul qui serait efficace), qu'il se fait conditionnel et nuancé, c'est-à-dire confus et impuissant.

Un excellent article de M<sup>me</sup> Annie Kriegel, paru dans la *Revue d'histoire économique et sociale* (n° 3, 1965), sous le titre : *Patrie ou révolution : le mouvement ouvrier français devant la guerre, juillet-août 1914* montre très bien pourquoi. En fait, déjà alors, le mouvement socialiste vivait, en matière de défense nationale, dans l'incohérence et la contradiction.

Pour la CGT, fidèle aux traditions antimilitaristes et aux mots d'ordre de « guerre à la guerre » chers au XIX<sup>e</sup> siècle, la guerre ne pouvait qu'être l'occasion inespérée de provoquer, dans tous les pays, une grève générale révolutionnaire qui devait mener le prolétariat à la prise de pouvoir. C'est la thèse, « transformer la guerre impérialiste en guerre civile », que Lénine défendra à la conférence de Zimmerwald (cf sur ce sujet le remarquable article que W. Korey a publié dans le *Contrat Social*, 1, 1966).

Par contre, pour le parti socialiste, plus conscient de la réalité du fait social, et plus sensible aussi aux responsabilités politiques qui pesaient sur ses épaules, plus hostile aussi au système impérial wilhelmien dont le système social très avancé séduisait les syndicalistes, la grève ne devait être que le moyen ou, plus exactement, qu'un des moyens d'arrêter la guerre et de provoquer le retour de la paix. Son pacifisme était loin d'être total et inconditionnel. Quant à sa volonté de profiter des circonstances pour essayer de s'emparer du pouvoir, elle était plus indécise encore.

M<sup>me</sup> Annie Kriegel, qui utilise d'étonnantes notes d'informateurs de police, « manifestement intelligents », « avertis des détours du sérail » socialiste, et siégeant, à n'en pas douter, « dans les plus hautes instances du parti socialiste et de la CGT », démontre fort bien les mécanismes doctrinaux, sociaux et psychologiques, qui amenèrent la CGT, fortement travaillée en ce sens par Jaurès, à opter finalement pour la patrie, c'est-à-dire, dans ce cas, pour la guerre et contre la révolution.

Ainsi le fait national l'emportera sur les aspirations, ou les rêveries, comme on voudra, de l'internationalisme. Depuis, le nationalisme a envahi la conscience de la classe ouvrière (l'un des groupes les plus xénophobes de la société moderne) à un point tel que l'on a pu dire, non sans quelque raison, que c'était la seule forme de nationalisation que le socialisme avait parfaitement réussie.

Une seconde remarque s'impose : non seulement la « gauche » n'a jamais réussi à rester intégralement fidèle à son idéal de pacifisme ; mais encore il lui est arrivé plus d'une fois de se montrer belliciste à l'extrême. En 1792, en 1848 (par idéologie), en 1871 (par rage révolutionnaire), en 1939 (par antifascisme), elle a poussé à la guerre, faisant d'ailleurs, en ces occasions, un invraisemblable salmigondis des vertus démocratiques, guerrières, patriotiques et pacifistes (4).

Lénine, de son côté, a toujours condamné les mots d'ordre pacifistes « confus » et « philistins », comme « une aide apportée aux gouvernements bourgeois ». « Les socialistes, écrivait-il en septembre 1916, à moins de cesser d'être socialistes, ne peuvent être contre toute guerre ». Et, de fait, s'ils sont logiques avec eux-mêmes, ils ne pourront jamais être contre « les guerres révolutionnaires » ou contre les « guerres civiles » ou encore contre les « guerres idéologiques » menées pour affranchir les peuples, etc. (cf. M. Merle, *op. cit.*, p. 273 et sv.) ; ils devront toujours soutenir les peuples de couleur en lutte armée contre l'opresseur colonialiste, etc. La guerre est inévitable. Elle est dans la nature même de l'impérialisme. Il suffit d'attendre qu'elle éclate pour saisir le pouvoir : comme en 1917, comme en 1945, comme en Chine...

Il s'ensuit que le pacifisme des marxismes-léninistes ne peut qu'être tactique, ils n'ont jamais cessé de le dire (5). « De ce point de vue, les thèses de Trotsky et de Mao Tsé-Toung, écrit M. Merle (p. 25) paraissent plus conformes à la pensée léniniste que celles de la coexistence pacifique en honneur chez les dirigeants actuels du Kremlin ». En fait, celles-ci doivent d'être développées à « l'équilibre de la terreur », créé par les armements nucléaires, aux contradictions, aux tensions et aux dissensions qui ravagent le monde communiste

(3) Cf., par exemple, les thèses défendues par HEM DAY, dans *Anthologie de l'objection de conscience et de raison*, Bruxelles, 1951. Du même auteur : *Histoire d'une idée : H. Runham Brown (1879-1949) et la résistance à la guerre*.

(4) Il suffit de se reporter à l'article « Paix » du Dictionnaire politique de 1842 pour prendre conscience du bellicisme qui animait la « gauche » à cette époque. « Une guerre juste, c'est la force mise au service de l'équité... sans doute il faut vouloir la Paix, mais la vouloir partout et toujours... c'est proclamer une obéissance aveugle au règne de la force brutale... Il ne faut la rechercher ni aux dépens de son honneur, ni aux dépens des autres peuples, que l'on a le devoir de protéger quand on en a la force... », etc., etc.

(5) Ce qui ne signifie pas que les « compagnons de route », les pacifistes inconditionnels, les objecteurs de conscience, les « marcheurs » des Marches antiatomiques la « gauche » et « l'extrême gauche » des Jeunesses et des Jeunes Gardes socialistes, etc., tout télégués qu'ils soient, sans le savoir, ne soient pas profondément sincères.

(p. 36), à la crise agricole structurelle qu'il subit depuis de longues années et enfin, à la volonté de Moscou de disloquer, grâce à cette politique, les blocs atlantique et européen (et sur ce plan, l'URSS a magnifiquement réussi), bien plus qu'à une adhésion sincère aux principes du pacifisme, laquelle n'a et ne peut avoir aucun sens dans l'optique du communisme.

Telles sont quelques-unes des réflexions que m'a inspirées le beau livre du professeur Merle. Dirais-je que je ne l'ai pas lu sans quelque amertume ? Si mince qu'il soit, il fait figure d'un immense cimetière où « gisent nos vertus et nos illusions ». Tant d'espoirs, tant de bonne volonté, tant de sacrifices même, pour en arriver où nous en sommes, c'est à savoir, comme toujours, depuis toujours, à la merci de quelque poussée démographique, si l'on en croit le sociologue Bouthoul. Mais sait-on seulement quelles sont les causes des guerres ? Chacun des auteurs cités par Marcel Merle — de Grotius à Taparelli, de Condorcet à Karl Marx, de Hume à Ghandi — ont sur ce point des opinions fort diverses et presque toujours contradictoires. Ce n'est pas le moindre mérite du professeur Merle d'avoir mis ce fait en lumière.

Léo Moulin.

★

### Edmond JOUVE, *Le général de Gaulle et la construction de l'Europe (1940-29 janvier 1966)*.

Thèse de doctorat en science politique. Université de Paris, 1966. Edition multigraphiée.

Trois tomes, huit cents pages de texte et à peu près autant de pages de références chronologiques, bibliographiques ou iconographiques : c'est un monument que cet ouvrage, dont la Faculté de Droit et des Sciences économiques de l'Université de Paris a reconnu la valeur en lui conférant la mention « Très bien ». (Le jury, présidé par le professeur Maurice Duverger, comprenait en outre les professeurs Roger Pinto et Pierre-Henri Teitgen).

Le général de Gaulle et la construction de l'Europe : quel sujet passionnant, mais combien difficile à traiter ! L'auteur a fait preuve, en s'y attaquant, d'une érudition extraordinaire et d'une rare maîtrise des techniques de la science politique moderne ; 1.550 écrits ou déclarations orales du général de Gaulle, 23 interviews de personnalités plus ou moins directement engagées dans la construction de l'Europe, dont plusieurs ministres ou anciens ministres de la V<sup>e</sup> République, 328 dessins ou caricatures se rapportant au sujet et publiés, entre 1951 et 1955, dans 82 publications appartenant à douze pays : tels sont les matériaux soumis à l'analyse patiente et judicieuse de M. Edmond Jouve (1).

Le risque était grand, pour l'auteur, de se perdre dans ses fiches, ou plutôt d'y perdre de vue son objectif, exposé dès les premières lignes : montrer comment se concilie et s'harmonise la philosophie politique du général de Gaulle (cf *Vers l'armée de métier*, 1944 :

« Pour nous, ce qui nous hante, c'est la sécurité de notre hexagone. Etablir un système politique qui empêchât nos voisins de nous nuire, c'est à quoi se résument depuis mille ans, les projets conçus et les traités conclus par la France ») et l'idée d'une union des peuples de l'Europe occidentale, apparue dès 1942 dans les discours du futur chef de l'Etat français.

C'est en fait toute l'histoire politique des vingt-cinq dernières années qui est décrite et analysée sous cet éclairage, autour des thèmes suivants :

— la « petite Europe » : fondement acceptable et la « grande Europe » : objectif final de la politique gaulliste ;

— l'attitude à l'égard de l'héritage « communautaire » et les tentatives d'union politique ;

— la poursuite, sous condition, de l'expérience entreprise dans le cadre des traités instituant les Communautés européennes et les tentatives de coopération bilatérale, tant avec les Etats membres des Communautés qu'avec les autres Etats d'Europe occidentale et d'Europe orientale ;

— enfin le « grand dessein », c'est-à-dire la mission d'une Europe entraînée par la France, et ses rapports à l'égard des Etats-Unis, de l'Union soviétique et des pays en voie de développement.

Une réflexion de M. Edgar Faure pourrait servir d'exergue à toute cette analyse de la pensée européenne du général de Gaulle : « Les projets se trouvent tantôt hâtés, tantôt suspendus ou repris ; les mécanismes d'enchaînement peuvent être dérégulés, l'ordre logique cesse d'être chronologique, enfin les réalisations peuvent paraître singulièrement différentes de la conception dont elles procèdent. Lui-même n'en chemine pas moins vers ses fins, et les confusions apparentes que l'histoire impose souvent à sa démarche ne font, pour un esprit attentif, qu'en souligner l'implacable rigueur » (2).

(1) Par exemple, pages 35 à 41, l'auteur étudie la fréquence du thème « européen » dans les écrits ou déclarations du Général de Gaulle, de 1946 à 1965. Le thème apparaît en 1944, devient dominant de 1947 à 1954 (Plan Marshall, Pacte Atlantique, création du Conseil de l'Europe, Plan Schuman, échec de la Communauté européenne de Défense), disparaît presque en 1959, réapparaît avec force en 1962 et 1963, s'efface quelque peu en 1964 et apparaît de nouveau en 1965.

Ailleurs, l'auteur indique les régions de France et les circonstances de politique extérieure (voyages officiels en France de chefs d'Etat ou de gouvernement étrangers et voyages officiels du Général de Gaulle hors de France) dans lesquelles le thème « européen » est apparu le plus fréquemment.

Ailleurs encore, il procède à des études de contenu des communiqués du Conseil des Ministres, des numéros 1 à 38 du bulletin du Comité français pour l'Union paneuropéenne, du matériel de propagande de l'U.N.R.-U.D.T. et des milieux gaullistes ou sympathisants au cours de la campagne électorale pour l'élection présidentielle de décembre 1965.

On appréciera tout particulièrement la reproduction intégrale de certains documents (voire même de leurs versions successives : rapport Peyrefitte du 29 août 1960, rapport de la Malène de décembre 1960, mémorandum de la délégation française sur l'avenir de l'Euratom (mai 1964), projets Fouchet sur l'union politique, etc...)

(2) Préface à *l'Année politique 1962*, cité par E. JOUVE, p. 84.

L'auteur, quant à lui, se garde bien de conclure : une thèse de doctorat — fût-elle de science politique — n'est pas un pamphlet, et d'ailleurs le débat reste ouvert. Du moins est-il mieux éclairé désormais et aucun historien ne pourra travailler sur les problèmes européens de ce dernier quart de siècle sans se référer à l'ouvrage de M. Jouve (3). J.R. Rabier.

★

**Guy MICHELAT et Jean-Pierre H. THOMAS,**  
**Dimensions du nationalisme.** Armand Colin,  
Paris 1966.

Les ouvrages sur le nationalisme ne manquent pas. Mais, ainsi que l'écrit dans sa préface M. Raoul Girardet, professeur à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, « l'historien des idées et des opinions politiques sait qu'il est un seuil que les méthodes de recherche et d'analyse traditionnellement mises à sa disposition ne lui permettent pas de franchir : comment les idéologies dont il recueille l'expression, dont il recense les thèmes, ont-elles été senties, ont-elles été vécues au plus profond de la conscience collective ? ».

C'est à cette préoccupation que répond l'ouvrage de MM. Michelat et Thomas, attachés de recherches au Centre national de la Recherche scientifique. En janvier-février 1962, après une préenquête approfondie, ils ont interrogé deux cent vingt-trois étudiants de Paris, Grenoble et Strasbourg, à l'aide d'un questionnaire d'une centaine de questions, en vue de déterminer le sens et le degré de leurs attitudes à l'égard du nationalisme, ou plutôt à l'égard d'une série de seize variables qui, selon les indications tirées de la préenquête, paraissaient susceptibles de caractériser les attitudes nationalistes : sentiment d'appartenance au groupe-nation, attachement à la souveraineté nationale, anticommunisme, etc.

Les échelles d'attitude ainsi obtenues furent ensuite soumises à une technique d'analyse permettant de rechercher les corrélations entre les différents variables : par exemple entre l'anticommunisme et le nationalisme colonial, ou encore entre la conscience d'appartenance au groupe-nation et l'attachement à la souveraineté nationale.

L'un des principaux résultats de cette enquête est de confirmer l'existence, en France, d'une « gauche », d'une « droite » et d'un « centre », correspondant à des systèmes d'attitudes bien caractérisés.

D'autre part, l'appartenance explicite à l'une de ces catégories politiques semble en relation avec le milieu socio-économique d'origine, tandis que, dans le milieu étudiant dont il s'agit ici, le sexe ne semble pas influencer les opinions et comportements politiques.

Le nationalisme, composante d'attitudes et de comportements politiques globaux extrêmement complexes, semble pouvoir s'analyser en un *nationalisme idéolo-*

*gique*, d'une part, qui joint « à une conception intransigeante des prérogatives de l'Etat-nation le refus de toute espèce de limitation conventionnelle de la souveraineté », et un *nationalisme affectif*, d'autre part, lui-même susceptible de deux modalités : l'une reposant sur le simple sentiment d'appartenance au groupe-nation et l'autre y ajoutant le sentiment d'une supériorité de la France sur les autres nations.

Le nationalisme de gauche se présenterait comme un nationalisme d'appartenance, admettant le déterminisme du fait national ; le nationalisme du centre ajouterait à cette conscience d'appartenir à une nation le sentiment de la supériorité de cette nation sur les autres ; le nationalisme de droite enfin combinerait sentiment et doctrine, nationalisme affectif et nationalisme idéologique.

A noter le fait que ces attitudes nationalistes, même les plus extrêmes, ne semblent pas marquées d'anti-germanisme et d'anti-américanisme. Faut-il voir là la naissance d'un « nationalisme européen » et d'un sentiment de « solidarité occidentale ? » Resterait à expliquer comment ce nationalisme européen peut se concilier avec les traditions du nationalisme français et quelles conceptions des relations internationales il exprime, tant à l'intérieur de l'Europe — entre Etats membres de la Communauté européenne — qu'à l'extérieur, par exemple à l'égard des Etats-Unis ou du Tiers-Monde.

★ ★

Les auteurs nous demandent de considérer ce travail comme une enquête-pilote. Souhaitons qu'elle soit approfondie, et notamment étendue à un échantillon représentatif de la population française, voire à d'autres pays que la France. En ce domaine plus encore que dans d'autres, une comparaison internationale serait du plus haut intérêt, tant pour la recherche que pour l'action politique.

J.R. Rabier.

★

**Robert d'HARCOURT, L'Allemagne d'Adenauer à Erhard,** 218 pages, Flammarion, Paris 1964.

Paru il y a près d'un an et demi, ce petit livre n'a rien perdu de son intérêt ni de son actualité, parce que sans doute les données du problème allemand n'ont guère évolué depuis.

L'auteur dépeint de main de maître la figure hiératique et solitaire d'Adenauer, si proche à tous égards de celle du général de Gaulle avec lequel il tentera

(3) L'ouvrage — deux forts volumes in-8°, environ 1700 pages et 400 clichés — doit paraître en novembre-décembre 1966. Il est publié par la Librairie générale de droit et de jurisprudence R. Pichon et R. Durand-Auzias, 20, rue Soufflot, Paris, V<sup>e</sup>, au prix de 125 FF.

de sceller en 1962 la réconciliation et même l'amitié des peuples allemands et français : « Ils n'ont aucune peine à s'entendre. Il y a dès le début entre eux comme une harmonie préétablie. Non seulement sur le plan purement politique, mais sur le plan psychologique. Horreur instinctive de l'habituelle stérilité des débats parlementaires. Attachement au pouvoir comme seul moyen d'assurer la continuité d'une politique... secret mépris de l'homme ». Après la visite en France d'Adenauer, c'est la réception triomphale du général en Allemagne. Apothéose brillante, mais combien ambiguë, de sa carrière que « le vieux Monsieur », de 84 ans, s'efforce de concrétiser et de prolonger par un traité bilatéral conclu avec la remuante voisine d'Outre-Rhin. Mais à l'apothéose succède rapidement le désenchantement de l'immense majorité du peuple allemand, provoqué par la retentissante conférence de presse du général de Gaulle en date du 14 janvier 1963 fermant à la Grande-Bretagne la porte de la Communauté européenne. Parallèlement, c'est le déclin d'Adenauer, abandonné par un nombre croissant de politiciens, souvent oublieux du foudroyant redressement que l'Allemagne lui doit, et qui après l'avoir nommé Chancelier à titre transitoire, lui imposent en 1963 un successeur auquel il dénie les qualités de chef.

Il est regrettable que la personnalité de Ludwig Erhard ne soit pas présentée avec la même netteté, avec le même luxe de précisions, que celle d'Adenauer. Il est plus compréhensible que son attitude politique ne soit pas élucidée aussi clairement que celle de son prédécesseur, compte tenu du fait que le « père du miracle économique allemand » venait d'accéder au pouvoir lorsque d'Harcourt a publié son livre. Quant à la République fédérale, elle apparaît travaillée par une « renationalisation » qui, en 1963-1964 revêt le plus souvent la forme d'un gaullisme allemand, ce qui atteste la troublante fascination que l'hôte de l'Élysée exerce sur l'esprit germanique. Le « parti gaulliste » rassemble une droite nationaliste qui pour la première fois depuis la guerre ose montrer son visage, et une gauche obsédée par le problème de la réunification qu'elle se déclare prête à acheter moyennant la dénucléarisation, le désengagement, voire même la neutralisation. Toutefois, l'Allemand moyen, dont les opinions sont largement majoritaires encore y est présenté comme se sentant peu concerné par la *Weltpolitik*. « Il en abandonne volontiers les rênes aux « spécialistes ». Elle l'intéresse infiniment moins que le maintien de la conjoncture de prospérité intérieure. La grande affaire c'est de continuer à jouir du frigidaire, de la machine à laver, de l'écran de télévision, de l'auto. » Il est favorable à un strict alignement sur la politique de Washington, car le bouclier nucléaire américain lui est présenté comme la meilleure garantie contre toute aventure qui risquerait de mettre en cause son bien-être. Quant aux dirigeants allemands, ils considèrent la volonté d'indépendance de la France comme une dangereuse chimère, ainsi d'ailleurs que tout projet de création d'une « troisième force » mondiale qui serait l'Europe. Plus ils nourrissent de mé-

fiance envers Paris et plus l'Europe qu'ils souhaitent doit être intégrée dans l'ensemble atlantique.

En définitive, l'impact du gaullisme sur l'Allemagne s'est traduit par deux phénomènes contradictoires : d'abord une véritable résurgence nationaliste heureusement confinée dans des cercles restreints (mais depuis lors en pleine expansion, comme l'attestent de récentes élections provinciales); ensuite et surtout, un considérable renforcement de l'influence américaine dans les milieux dirigeants et la plus grande partie de l'opinion publique. Ce qui porte l'auteur à conclure, fort sagement, nous semble-t-il : « Les voies de l'Allemagne de demain sont encore obscures ».

Ivo Rens.

★

**Roger REIBEL et Pierrette RONGERE, Socialisme et Ethique.** Préface de Jean-Jacques Chevallier, 1 volume de la collection « Travaux et Recherches de la Faculté de Droit de Paris ». Série Science Politique. PUF. Paris 1966.

C'est sans doute une erreur que d'avoir donné à ce volume de 124 pages un titre qui n'en précise pas le contenu. On s'attend à une étude sur les prises de position de la pensée socialiste en face des problèmes éthiques. Quand on l'ouvre on discerne toute autre chose : l'ouvrage est composé d'une préface de Jean-Jacques Chevallier, d'une étude de M. Roger Reibel sur les idées politiques et sociales de Buchez (60 pages), et d'une autre étude de M<sup>lle</sup> Pierrette Rongere sur l'apport d'Henri de Man au socialisme contemporain (60 pages également).

L'intérêt des deux études est inégal. Non que j'aie quelque chose à reprocher à la monographie sur Buchez dans l'exécution, elle est même susceptible de retenir l'attention de tous ceux qui parmi les catholiques sont conduits à la fois par la volonté de progrès social et par la volonté de construction supra nationale, tous ceux qui parmi eux souhaitent réconcilier l'Eglise et les principes de 1789 seront en effet portés à voir en Buchez un précurseur de la démocratie chrétienne ; l'un des initiateurs d'un « socialisme » à dominante éthique » antérieurs à 1848 et pour qui l'on fut ingrat. Buchez a indiqué une direction qu'on a ultérieurement oubliée.

Mais le monde de ce dernier tiers du vingtième siècle est trop profondément différent du monde du début du XIX<sup>e</sup> siècle pour qu'on ait chance d'y trouver autre chose. Son associationnisme, en particulier, risque de paraître quelque peu utopique, à la fois parce que la dimension des entreprises a changé et parce qu'on ne sent plus tellement chez les travailleurs la volonté de prendre en main leur propre destin ; ce n'est plus dans l'usine, par la prise de possession de la direction, mais hors de l'usine, dans l'évasion par le loisir que l'homme d'Occident cherche aujourd'hui sa libération.

La pensée d'Henri de Man apparaît, au contraire, singulièrement actuelle. Or, aucune grande étude d'ensemble ne lui avait été consacrée depuis le livre d'André Philip sur *Henri de Man et la crise doctrinale du socialisme*, paru non pas en 1938, comme le porte la bibliographie de M<sup>lle</sup> Rongère, mais en 1928, c'est-à-dire après *Au-delà du Marxisme*, mais avant le *Plan du Travail*. Je n'avais pu moi-même y consacrer que quelques pages de mon *Histoire des doctrines sociales dans l'Europe contemporaine* : je me proposais d'y revenir dans un volume sur « Le socialisme des intellectuels ». Je ne regrette pas que l'étude de M<sup>lle</sup> Rongère déblaye le terrain.

Son étude comprend deux parties. La première essaie de définir l'apport doctrinal de Henri de Man. Il a, critiquant le déterminisme marxiste, élaboré une théorie des mobiles du socialisme. Pour lui, le socialisme est partiellement l'héritier des valeurs de la bourgeoisie capitaliste : il lui appartient de pousser plus loin la réalisation des valeurs démocratiques. Mais le socialisme est aussi le créateur possible d'un nouvel humanisme : il appartient de définir une nouvelle éthique.

Dans la seconde partie, M<sup>lle</sup> Rongère définit l'attitude d'Henri de Man devant les problèmes concrets de la politique socialiste. Trois aspects principaux : Henri de Man est le père du Planisme socialisme démocratique; il se prononce pour une réforme du Parlementarisme (le mot de réforme est faible), en faveur d'une démocratie autoritaire qu'il tempère par une résurrection du corporatisme (sur laquelle je formulais, voici plus de trente ans de sérieuses réserves). Son opposition à la guerre et au nationalisme l'amène à replacer au premier plan le pacifisme et un certain nationalisme.

L'étude se clôt par une conclusion, à mon sens trop brève sur l'avenir des idées d'Henri de Man. Dans cette partie, l'auteur a voulu chercher ce qu'avait été le rayonnement des idées d'Henri de Man — notamment en France. Mais il lui manquait une connaissance suffisante des hommes et des choses. Ceux qu'Henri de Man considérait comme ses « disciples » en France, c'était les animateurs du groupe de Révolution constructive, parmi lesquels Pierre Boivin, Maurice Deixonne, Pierre Dreyfus, Claude Levi Strauss, Robert Marjolin et moi-même qu'il chargea de publier son Plan de 1933 et sa conférence de la Sorbonne en 1934.

Nous nous retrouverons d'accord avec l'auteur lorsqu'elle conclut : « Dans ce domaine, ce qui faisait accuser Henri de Man de fascisme paraît aujourd'hui bien anodin. La planification de l'économie, le renforcement de l'Exécutif, l'abandon de l'ouvriérisme sont des thèmes fréquemment abordés par les auteurs socialistes sans qu'ils courent le même risque.

Ses idées paraissent sans doute beaucoup moins hardies et moralistes aujourd'hui. Mais on peut remarquer que beaucoup d'auteurs constatent actuellement une crise du socialisme tant sur le plan doctrinal que sur le plan politique, qui ne semble pas tellement différente de celle que dénonçait Henri de Man ».

M. Jean-Jacques Chevallier, membre de l'Institut.

professeur à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques, a tenu à souligner l'importance de l'apport doctrinal du « rénovateur le plus authentique du socialisme occidental ».

Georges Lefranc.

★

**Droit communautaire et droit national.** Community Law and National Law. Actes de la « Semaine de Bruges 1965 ». Avec des contributions de : N. Catalano, A. de Vreese, F. Dumon, J.A. Ellis, M. Lagrange, F.A. Mann, N.S. Marsh, F. Münch, M. Sohler, C. Megret, J. Van Damme, K. Vasak, M. Waelbroeck. Préface par Jean Rey, Bruges, De Tempel, 1965, 412 p., FB 450.

Le président Jean Rey écrit dans la préface : « Nous ne sommes pas encore arrivés au moment où l'édifice sera achevé et où les rapports entre le droit national et le droit fédéral seront organisés dans un cadre cohérent et unifié; nous sommes plutôt dans une période de transition où les droits nationaux subsistent, avec leurs diversités considérables, tandis que les communautés européennes sont déjà devenues sources de droit, en sorte qu'on se trouve en présence de divers ordres juridiques dont la coexistence, l'interprétation et la hiérarchie posent aux autorités publiques, aux juridictions et, avant tout, aux juristes un monde de problèmes à la fois difficiles et passionnants. »

L'ouvrage comporte quatre parties : l'aspect constitutionnel, le rôle des juridictions nationales, la convention des droits de l'homme et, en langue anglaise, *extra-territorial effect of anti-trust legislation*. Chacune de ces grandes sections comporte le texte des rapports présentés et un compte rendu des discussions qui s'en suivirent.

Le directeur du Colloque, le Conseiller à la Cour de Cassation de Vreese, tirant les conclusions dans le commentaire final, écrit : « Que les rapports présentés étaient substantiels et le résultat d'un effort de réflexion personnelle de leurs auteurs, que les débats aient été féconds et constructifs, le lecteur pourra en juger par la lecture des Actes. Il ne peut non plus être question de résumer les discussions. »

Le sujet traité dans ce fort volume, le grand savoir des rapporteurs, la participation particulièrement nombreuse de magistrats, de fonctionnaires d'enseignants universitaires, les « loyales passes d'armes » de ce colloque, offriront aux juristes conscients de l'évolution du droit dans l'Europe qui se fait une somme riche d'informations et de commentaires.

W. S. P.

★

**Ahmed ZOUAOU, Socialisme et internationalisme. Constantin Pecqueur.** Préface par le Professeur Bergier. 223 pages. Librairie Droz. Genève 1964.

Voici donc un nouveau livre consacré à un précurseur du socialisme dont le nom n'évoque généralement pas des souvenirs aussi précis que celui d'un Owen ou d'un Cabet par exemple. Hâtons-nous de préciser que Pecqueur ne nous paraît pas aussi méconnu que l'auteur, un historien tunisien, veut bien le dire. D'ailleurs, c'est M. Zouaoui lui-même qui nous apprend par sa bibliographie que depuis 1930, quatre livres au moins, sans compter le sien, les articles de revues et les études incluses dans des ouvrages généraux, ont été consacrés à Pecqueur !

L'évolution intellectuelle de ce dernier est assez typique d'une certaine élite du socialisme « quarante-huitard » : Après être passé par l'« Eglise saint-simonienne » puis par l'Ecole fouriériste, Pecqueur a trouvé sa propre voie, tout à la fois spiritualiste, non violente, collectiviste et internationaliste. Le collectivisme de Pecqueur et son idéal du peuple-fonctionnaire est la partie de sa doctrine qui nous paraît la plus dépassée. L'histoire s'est prononcée, croyons-nous, en ce qui concerne la centralisation absolue, l'abolition draconienne du profit, la stricte égalité des rémunérations, etc. Ces institutions sont incompatibles avec la liberté, non seulement économique et sociale mais même politique. Il est vrai que, hanté par l'angoissant problème du paupérisme, Pecqueur paraît avoir toujours accordé à la recherche d'un certain bien-être matériel, voire du bonheur en général, la priorité sur l'élargissement de la liberté.

En revanche, de nombreuses « prophéties » de Pecqueur se sont réalisées ou sont en passe de l'être dans la plupart des pays occidentaux. Dans la mesure où elles le sont effectivement, son œuvre, bien sûr, ne présente plus qu'un intérêt historique. Reprenant les termes d'Etienne Antonelli, un autre spécialiste de Pecqueur, M. Zouaoui relève que « beaucoup de nos concepts politiques et sociaux les plus modernes, les plus actuels, le suffrage universel, la représentation des intérêts, l'assurance sociale, la nationalisation de l'enseignement laïque, gratuit et obligatoire, l'émancipation sociale de la femme et de l'enfant, la Société des Nations (les Nations Unies), l'organisation de l'économie mondiale et d'abord européenne s'y retrouvent, affirmés dans toute leur force et toute leur étendue ».

C'est, à notre sens, l'aspect internationaliste et particulièrement européen de l'œuvre de Pecqueur qui a le moins vieilli. Notre précurseur, qui avec la plupart des socialistes de son temps dénonce l'illusion de la paix perpétuelle armée, s'y révèle partisan du dépassement progressif des souverainetés nationales plus que de leur fusion immédiate, et ce, dans un cadre d'abord régionaliste plutôt que d'emblée à l'échelle universelle.

Quant à la morale et à la religiosité de Pecqueur, bien qu'elles portent indubitablement la marque d'une totale sincérité, elles manquent de perspectives philo-

sophiques cohérentes, de sorte qu'elles nous paraissent fonder insuffisamment l'ensemble de sa doctrine. C'est d'ailleurs peut-être la raison pour laquelle, malgré les éloges sans doute excessifs dont il fut couvert par Benoit Malon et Eugène Fournière, Pecqueur n'a jamais figuré dans l'histoire du socialisme que parmi les *poetae minores*, comme l'écrit dans sa préface le professeur Bergier.

Bien que comportant nombre de maladresses de style, voire certaines faiblesses de fond — notamment dans le chapitre qui résume bien inutilement la doctrine marxiste — l'ouvrage de M. Zouaoui nous paraît constituer un apport positif à la connaissance de certains aspects importants de la genèse idéologique du socialisme.

Ivo Rens.

★

**HANSON A.H. The process of Planning. A Study of India's Five-Year Plans 1950-1964, Published for Chatham House by Oxford University Press, 1966, 560 pp., £ 5.5.**

L'auteur, qui est professeur à l'Université de Leeds, s'est spécialisé dans deux domaines : l'entreprise publique et le gouvernement parlementaire. Il a fait de nombreux séjours dans les pays en voie de développement et fut chargé de missions par l'ONU et l'OCDE. Il a publié en anglais : *Public Enterprise and Economic Development* (1959), *Parliament and Public Ownership* (1961) et en collaboration avec le professeur H.V. Wiseman *Parliament at Work* (1962). Il a aussi publié pour le Royal Institute of Public Administration : *Nationalization : a Book of Readings* (1963).

Cette étude relative à trois plans quinquennaux de l'Inde, analyse la planification vue sous l'angle politique et administratif. L'auteur étudie le mécanisme de la planification tant au centre que dans les états, il s'évertue à découvrir les forces responsables des décisions et envisage l'interaction des facteurs objectifs et idéologiques. Son but est essentiellement pratique : c'est développer la connaissance des problèmes d'aménagement social incorporé au processus de planification et utiliser l'expérience indienne en vue d'élaborer des conclusions générales qui pourront être utilisées par les planificateurs de partout et particulièrement ceux des pays en voie de développement.

Dans la première partie, après un exposé critique des différents efforts antérieurs à l'indépendance et entrepris pour formuler des plans économiques salutaires au pays, les premier, deuxième et troisième plans sont traités dans leur intégralité.

Dans la seconde partie, l'attention est centrée sur certains aspects de la planification, et en particulier sur certains problèmes relatifs à la nature de l'appareil administratif, aux relations entre le gouvernement de

l'Union et celui des Etats, et aux décisions visant à établir un équilibre particulier entre les secteurs public et privé.

Admirablement documenté, riche d'observations judicieuses, cet ouvrage doit combler tous ceux qui sont amenés à se pencher sur les problèmes des pays en voie de développement. Les spécialistes y prendront le plus vif intérêt.

W. S. P.

★

**Oscar HALECKI, The Millenium of Europe, University of Notre-Dame Press, Etats-Unis (with a foreword by Hendrick Brugmans).**

*Le millénaire de l'Europe*, publié aux Etats-Unis par le professeur polonais Oscar Halecki, qui y a enseigné depuis un quart de siècle, notamment aux universités de Fordham et de Columbia, traite de l'histoire européenne au cours du millénaire qui s'achève, des leçons qu'elle comporte et des perspectives qu'elle ouvre sur l'avenir de l'Ancien Continent.

La personnalité de l'auteur, dans ses rapports avec la genèse et l'esprit du livre, ne saurait, croyons-nous, être mieux définie qu'elle ne l'est, dans une remarquable préface, par le professeur Henri Brugmans, qui préside, depuis sa fondation en 1950, aux destinées du Collège d'Europe. Oscar Halecki, écrit le recteur de Bruges — ancien ministre néerlandais et érudit dont les livres et articles sur l'Europe en formation sont bien connus dans les cercles universitaires et aussi dans les milieux dit européens — « est polonais par la naissance et par un attachement profondément enraciné, mais il a emporté avec lui l'idée d'une Pologne libre lorsqu'il a traversé l'Océan Atlantique pour vivre et enseigner dans la liberté sur le sol américain. Possédant un esprit universel par la vertu de son vaste génie et de sa conviction catholique, il pense avec raison que sa patrie longtemps opprimée mérite l'affection et les préoccupations de tous ceux qui croient à la riche variété des langues, des paysages et des modes de vie qui rendent si fascinante l'Europe. Il n'a jamais cru que les hommes doivent devenir moins patriotes par loyalisme envers une communauté européenne plus large (...). Il rejette le nationalisme païen du « sang et du sol ». En tant que chrétien d'esprit libre, il est plus chez lui maintenant de ce côté-ci du rideau de fer — et spécialement à Rome — que sous le règne de l'absolutisme communiste où il ne pourrait plus répandre son message. Il incarne donc la tragédie d'une nation et d'un siècle ».

Ce portrait tracé par M. Brugmans éclaire parfaitement plusieurs aspects essentiels du volume : l'inspiration catholique, l'anti-communisme doctrinal, la répudiation du nationalisme, la ferveur pour les gloires et les drames de la patrie polonaise, l'accent mis sur les problèmes de l'Europe orientale, ses liens et sa com-

plémentarité historique avec le versant occidental du continent, l'aspiration à une communauté européenne et à un ensemble atlantique et, bien entendu, sur cet auteur européen, une certaine influence américaine. Ajoutons que ce volume de synthèse dédié à l'université originelle d'O. Halecki, celle de Cracovie et subventionné par la John Cuggenheim Memorial Foundation par le « programme pour l'Europe centrale et orientale » de Columbia dirigé par le Prof. Henry L. Roberts et par la Fondation Ford, fait suite à des publications spécialisées du même auteur, notamment sur l'époque des Jagellons (en polonais), sur : « *Un empereur de Byzance à Rome* (en français), sur *les limites et divisions de l'histoire européenne*, paru en 1950 à New York et à Londres puis à Darmstadt, en traduction allemande, sept ans après ; à une histoire de l'Europe orientale (*Borderland of Western Civilization*), une monographie : *From Florence to Brest, 1439-1569, etc.* Avant d'être professeur d'histoire outre-Atlantique puis à Fribourg en Suisse, M. Halecki — personnalité bien connue en Pologne, puisque le secrétaire général du parti communiste, M. W. Gomulka, s'en est pris à lui dans un discours au moins cité notamment par le journal *Le Monde*, il y a quelques mois pour ses interprétations et prises de position censées « réactionnaires » — avait enseigné à l'Université de Varsovie pendant vingt ans et reçu des diplômes *honoris causa* de celles de Lyons, de Montréal, de De Paul et de Fordheim.

Manifestement appuyé sur une connaissance approfondie d'un sujet pourtant immense — point n'est besoin pour s'en persuader d'examiner l'appareil critique minutieux et bibliographiquement utile, placé à la fin de l'ouvrage — celui-ci ne saurait faire l'unanimité en faveur de chacune de ses affirmations et de ses thèses, où les adversaires de l'école de pensée qui est celle de l'auteur verraient des interprétations tendancieuses, M. Halecki, raisonnant à propos de la commémoration — qui a débuté, dit-il, dès 1960 — du millénaire de la Pologne, qui lui a inspiré l'idée d'un bilan du « millénaire de l'Europe », ne cache pas son dessein de chercher un substitut à la philosophie marxiste de l'histoire. Dans cet esprit, il se réfère notamment à deux essais : *On the Philosophy of History*, publié en 1959 à New York par le plus grand peut-être des penseurs catholiques contemporains Jacques Maritain, et *The Meaning and Matter of History, A Christian View* (également de 1959 à New York) du R. Père M.C. d'Arcy.

Le présent volume est construit, en gros, selon un ordre chronologique. Un long prologue est consacré à la formation de l'Europe jusqu'au X<sup>e</sup> siècle, dont M. Halecki estime que l'humanisme gréco-romain et le christianisme ont été « les deux piliers principaux » précisant en conclusion que le second était plus important à ses yeux, que le premier. Puis il traite de la « constitution de l'Europe au X<sup>e</sup> siècle », estimant qu'à la fin de celui-ci notre continent « fut finalement constitué en un tout intégral ». Cette « constitution » est étudiée par l'auteur sous l'angle de l'expansion vers le Nord-Est, du Saint-Empire romain germanique



de l'Ouest et de l'Est du continent et de ce qu'il appelle « la vision de l'an 1000 ».

Puis, M. Halecki expose ses vues sur la phase médiévale — « la République chrétienne » — sur « la grande transition » de la Renaissance et sur ce qu'on est convenu de nommer les Temps modernes, jusqu'aux trois révolutions de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle : celle de l'Amérique septentrionale, celle de la France, et celle de l'Europe orientale dans l'interprétation que l'auteur propose des transfusions survenues alors dans cette région, et marquées essentiellement par la disparition progressive — en trois étapes par les partages de 1772, 1793 et 1795 — de la Pologne. En ce qui concerne l'ensemble du livre les développements relatifs à la moitié orientale du continent seraient d'ailleurs, sans doute, les plus nouveaux et les plus instructifs pour le public français, moins informé habituellement de ce domaine que du passé de l'Europe occidentale.

M. Halecki consacre ensuite plusieurs chapitres à « l'apogée et l'effondrement de la prédominance de l'Europe dans le monde », ère que le professeur Charles Morazé, si nos souvenirs sont exacts, a décrite comme « le grand siècle de la bourgeoisie européenne » — le XIX<sup>e</sup>, des « bourgeois conquérants ». L'auteur conclut, « au seuil du nouveau millénaire », en s'interrogeant sur les chances d'une Europe unie, d'une Communauté atlantique et d'un humanisme chrétien, perspectives qu'il appelle toutes trois de ses vœux.

Comme le thème catholique, le thème atlantique est l'un des plus chers à cet écrivain et l'un des plus volontiers orchestrés dans ce survol nécessairement rapide, mais non superficiel de l'histoire européenne de l'an 1.000 à l'an 2.000. M. Halecki juge qu'avec le « développement de l'héritage chrétien », l'autre condition, indispensable au succès de l'unification européenne, est « la coopération poursuivie et beaucoup plus étroite entre une Europe unie, comparativement petite en étendue et même en population — si l'on considère, comme on le doit maintenant, le monde comme un tout — et cette nouvelle Europe (l'Amérique) (...) fondée de l'autre côté de l'Atlantique. Une telle coopération fut toujours désirable, mais elle est particulièrement urgente aujourd'hui, puisqu'elle servirait de compensations aux pertes, fussent-elles seulement provisoires, de la vieille communauté européenne, à l'Est (le rideau de fer, etc.) et puisque l'avenir de la civilisation dont les bases sont communes à l'Europe et à l'Amérique est maintenant en jeu ». M. Halecki n'est manifestement pas un tenant de « l'Europe européenne », dans sa signification restrictive du moins.

Le professeur Henri Brugmans, qui partage la foi chrétienne et les convictions atlantiques de son collègue Oscar Halecki, met excellemment en lumière l'une des orientations fondamentales de cet ouvrage

sincère et pénétrant, non conformiste et attachant dans cela même qu'il a de discutables lorsqu'il constate : « les Amériques sont une descendance de cette société historique. De l'Europe, elles ont reçu leurs institutions et leurs langues, leur religion et leur style de vie. C'est vrai, elles développèrent promptement une histoire de leur cru, et quand Napoléon vendit la Louisiane, un nouveau continent prit en mains sa propre destinée, l'épopée de « la frontière » commença, et il n'est pas de mot dans l'histoire européenne pour traduire un tel concept. Pourtant, la « plus grande Europe » demeura attachée à la civilisation dont elle était issue. Tous les pays autour de l'Atlantique partagent les valeurs découlant de sources communes, et nul ne peut comprendre une moitié de cette communauté sans connaître l'autre. L'Europe est « l'ancien testament » de l'Amérique. L'Amérique devrait le comprendre, pour se comprendre soi-même ».

Et le recteur de Bruges de conclure : « Ce que le professeur Halecki offre est, par conséquent, un manuel pour la compréhension atlantique mutuelle. Puisse-t-il (ce livre) trouver sa voie vers beaucoup d'esprits et de cœurs sur les deux rives de la Méditerranée moderne ».

Hors de toute arrière-pensée partisane relative à ce qu'on est convenu de désigner par : crise de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord et compte tenu au surplus, des affirmations d'un adversaire du retrait français de mars 1966, le président René Pleven, qui dans une intéressante allocution du 7 juillet 1966 (1), a souligné la nécessité d'imaginer à l'avenir les modalités techniques d'un « atlantisme renoué » et non pas de tenter un impossible retour pur et simple au *statu quo* d'avant mars 1966 — il nous paraît que le volume d'O. Halecki et, plus succinctement, le passage cité de H. Brugmans définissent ce que nous suggérerions d'appeler la dimension atlantique de l'histoire et du devenir européen. Elle est aussi, dans la conception de ces auteurs, la dimension européenne des Amériques. Cette dernière au moins, les amis du général de Gaulle seraient d'autant moins tentés de la contester que le fondateur de la V<sup>e</sup> République lui-même a très pertinemment souligné — « l'Amérique fille de l'Europe » — l'indéniable filiale européenne du Nouveau Monde et que, peu après le regretté John Kennedy, alors président des États-Unis en exercice, s'était plu à reprendre explicitement à son compte cette même et juste expression.

Charles Melchior de Molènes

★

(1) Cette importante allocution a été prononcée à l'assemblée générale de l'Association française pour la communauté atlantique, tenue sous la présidence de l'Amiral Sala et à laquelle nous avons assisté. A notre connaissance, la presse quotidienne n'a pas fait écho à l'exposé du député des Côtes-du-Nord.

**W.J. GANSHOF van der MEERSCH, Organisations Européennes.** Ets. Emile Bruylant, Bruxelles. Ed. Sirey, Paris, 1966, 580 p.

Le juriste qui entreprend d'écrire un vade-mecum des Organisations Européennes accepte une tâche peu enviable. Il nous faut juger cette œuvre en tant que telle, même si l'auteur la qualifie de « Cours Universitaire » et non pas de Traité ou de Précis — comme nous en avertit M. Ganshof van der Meersch. En fait, il faut plutôt considérer le livre de M. Ganshof van der Meersch comme une sorte de traité juridico-politique.

M. Ganshof van der Meersch est à la fois le premier avocat à la Cour de Cassation de Belgique, président de l'Institut d'Etudes Européennes à l'ULB et professeur à la Faculté de Droit de Bruxelles. Son expérience à la fois juridique et pratique l'amène à se concentrer sur le droit des Organisations Européennes, en ne faisant aux événements politiques que quelques-unes des références nécessaires à la compréhension de ces Organisations internationales.

L'auteur pense que celles-ci se développent « à cause de la nécessité de négociations multilatérales de plus en plus fréquentes et portant sur des objets de plus en plus nombreux qui requièrent une action permanente sur le plan international ». Tout en étant vraie, cette constatation néglige le fait que les créateurs des Organisations Européennes ont souvent commencé leur travail en fonction de leur idéal d'une Europe unie et que c'est par la suite qu'ils ont cherché les secteurs où une action permanente était possible, même si elle n'était pas absolument indispensable.

Toute étude doit être sélective. M. Ganshof van der Meersch a choisi une liste importante d'Organisations Européennes et, il est, bien entendu, relativement facile de se demander pourquoi telle organisation se trouve sur cette liste ou ne s'y trouve pas. Par exemple, pourquoi l'auteur inclue-t-il la Conférence Européenne des Ministres des Transports dans une étude consacrée aux Organisations internationales? Car même si cette Conférence est munie d'un petit secrétariat permanent, elle reste, malgré tout, une Conférence internationale et, comme dit l'auteur : « L'Organisation internationale se détache progressivement de la Conférence internationale ». L'auteur cite également la Communauté Européenne de Défense, organisation qui n'a jamais existé (sans pourtant mentionner la Communauté Politique Européenne y afférant), mais à laquelle il donne autant d'importance qu'à l'Organisation Européenne de Coopération Economique qui, elle, a fonctionné pendant treize ans.

Les Organisations incluses sont, dans l'ordre cité : la Commission Economique pour l'Europe des Nations Unies, la Commission Centrale du Rhin, la Conférence Européenne des Ministres des Transports, l'Eurocontrol, l'Organisation Européenne pour la Recherche Nucléaire, l'ESRO et l'ELDO, le Comecon, l'Organisation du Traité de Varsovie, l'Organisation du

Traité de Bruxelles, l'Union de l'Europe Occidentale, l'OTAN, la Communauté Européenne de Défense, le Conseil de l'Europe, le Conseil Nordique, l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise, le Benelux, l'OECE, l'OCDE et l'Association Européenne de Libre-Echange.

M. Ganshof van der Meersch ne traite aucune de ces Organisations de la même manière, avec raison d'ailleurs, vu leurs caractères éminemment différents. Le lecteur est cependant en droit d'attendre une certaine homogénéité, ce qu'il ne trouve pas toujours dans cet ouvrage. Par exemple, une bibliographie extensive accompagne le texte de la Convention Européenne des Droits de l'Homme (dans le cadre du Conseil de l'Europe), alors qu'il n'y en a aucune pour l'OTAN, le Benelux, l'OECE, l'OCDE et l'AELE. De même, l'ouvrage abonde en renseignements fort précieux sur la jurisprudence de la Commission Européenne des Droits de l'Homme et sur la Cour de Justice, mais ne dit presque rien des activités de l'OECE en ce qui concerne la ventilation de l'aide Marshall et les mesures de libéralisation du commerce. Quoique l'auteur donne des renseignements précis sur les développements politiques les plus récents au sein de l'OTAN, ceux-ci font défaut pour la période d'avant 1964.

Ce manque d'équilibre est peut-être le défaut le plus grave de l'ouvrage. En tant qu'étude du Droit des Organisations européennes, il fournit un aperçu de la structure de chacune d'elles, mais l'étude de leurs fondements politiques réels est limitée aux aspects qui ont influencé l'évolution du système juridique créé pour chaque convention constitutive. L'auteur ne dépasse ce cadre qu'occasionnellement et ne parle donc pas souvent de la relation entre l'évolution de la politique internationale et la vie même de ces organisations.

Par contre, l'ouvrage contient une étude excellente sur la Convention Européenne des Droits de l'Homme et ceci peut s'expliquer par le fait que l'application de cette Convention est du ressort du secteur juridique, où l'auteur est un expert éminent. L'étude moins approfondie sur l'OTAN et sur l'Accord Monétaire Européen, par exemple, est sans doute due au fait que ces Traités concernent les domaines militaire et économique où l'auteur est peut-être moins expert.

Ce livre met en lumière de manière frappante l'état actuel des Sciences Politiques en Europe. Sans aucun doute, les études en Sciences Politiques se libèrent graduellement des exégèses purement juridiques.

Comme on peut le voir dans la partie de l'ouvrage consacrée à la crise de l'OTAN depuis 1964, M. Ganshof van der Meersch reconnaît que les différends entre la France et ses alliés ne peuvent pas s'expliquer en termes purement juridiques, mais essentiellement au moyen d'une analyse politique. Malheureusement, les Sciences Politiques en Europe ne mettent pas à la disposition de l'auteur les outils nécessaires pour faire une analyse politique suffisamment approfondie. La composition du livre en tant que traité limite d'ailleurs

les possibilités d'une telle analyse. Le fait que les Sciences Politiques en Europe aient encore besoin de se libérer de leurs entraves juridiques est démontré par l'auteur lui-même qui considère les pays de l'Europe de l'Est comme des « Etats de droit socialiste » (système juridique fort discutable d'ailleurs) au lieu de les nommer « Etats communistes » (régime politique). Or, de plus en plus, l'étudiant en Sciences Politiques cherche à comprendre les forces politiques en jeu, le « decision-making process » et les fondements des différentes politiques. Il est donc évident qu'il demandera bien plus qu'une étude du cadre juridique et qu'une chronologie des Organisations internationales.

Il y a lieu néanmoins de féliciter l'auteur pour ses efforts considérables et sa compréhension profonde des aspects juridiques, que nous trouvons dans ce volume, premier des deux livres qu'il consacrera aux Organisations Européennes. Nous croyons pouvoir dire que l'intérêt du lecteur se trouve stimulé pour le second volume qui sera spécialement consacré aux Communautés Européennes. Dans l'introduction du premier, l'auteur analyse brièvement, en effet, mais de

façon remarquable, la nature politique des Communautés : « Le Traité instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier... (*fait*) expressément mention du caractère « supranational » de la Communauté... Je le crois... inexact dans son application aux Communautés. Le système institutionnel de celles-ci ne s'encadre pas dans un schéma où les Etats sont subordonnés aux Institutions communautaires qui en contrediraient l'action. Le système des Traités de Paris et de Rome est plus vivant, plus complexe et plus nuancé. Il a établi, sans doute, certains transferts de compétence, mais il l'a fait dans des formules de partage entre l'autorité étatique et l'autorité communautaire, qui, loin de soumettre la première à la seconde, ont créé un système étonnamment équilibré de frein et de contre-poids... La Communauté n'est qu'une ébauche de régime fédéral. »

C'est cette sorte d'analyse politique trop rare dans le premier volume de l'ouvrage de M. Ganshof van der Meersch sur les Organisations Européennes, qui nous fait attendre avec intérêt le second volume.

*Gordon L. Weil.*

